



**LES
RENDEZ-VOUS
DE L'**anr**** ©
agence nationale
de la recherche

**À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE**



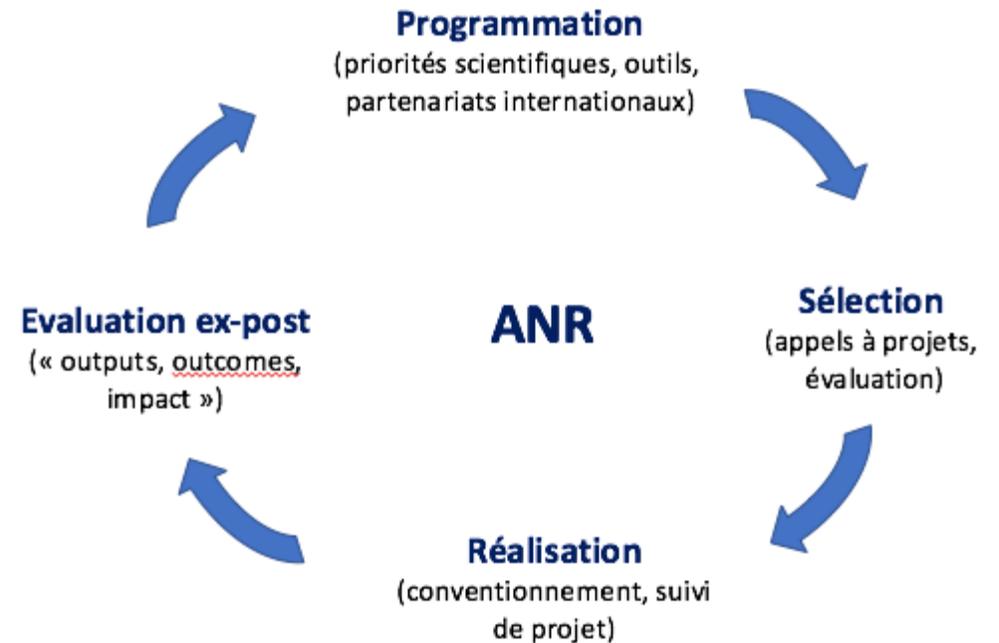
LES
RENDEZ-VOUS
DE L'**anr** ©
agence nationale
de la recherche

À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

Tout savoir sur les appels à projets 2025

Nos missions et leur mise en œuvre

- **Financer et promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie** ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé
- **Mettre en œuvre la programmation** arrêtée par le **ministère** chargé de la recherche
- **Gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat** dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Renforcer les coopérations scientifiques au plan européen et international
- **Analyser l'évolution de l'offre de recherche et mesurer l'impact** des financements alloués par l'agence sur la production scientifique nationale

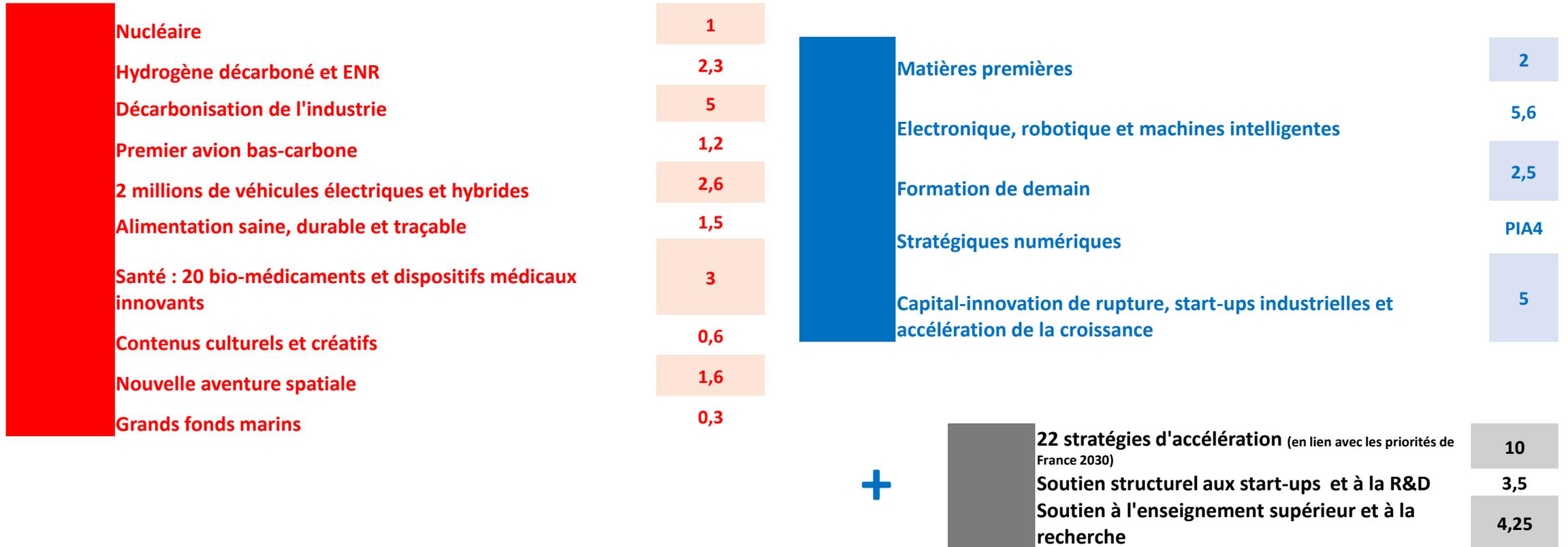


France 2030, dans la continuité de PIA4 et de France Relance

- Un plan d'investissement ambitieux qui traduit une double ambition : **Transformer** durablement des secteurs clés de notre économie par la recherche, l'innovation et l'industrialisation. **Positionner** la France en leader du monde de demain (souveraineté)
- **54 Milliards d'euros** seront investis dans de **10 filières stratégiques** via les entreprises, les universités les organismes de recherche...
- France 2030 sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares
- Pour les porteurs de projets : une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Grands principes** : 50% des crédits sont consacrés à la décarbonation ; accepter la prise de risque et l'échec. Investissements dans la recherche l'innovation, l'industrialisation et la formation

France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Ademe, l'ANR, BPIfrance et la Banque des territoires (CDC)

France 2030 : 34Md€ de nouveaux crédits + 20Md€ du PIA 4



Un cadre général de principes

Charte de déontologie et d'intégrité scientifique (révisée en 2018)

Evaluation par les pairs

Plan d'action égalité (Label Egalité 2023)

Politique Science ouverte

DORA

CSTI

PPST

ODD



Promouvoir un cadre favorable à la conduite de recherches intègres et responsables
Renforcer le lien de confiance entre science et société



Applications concrètes de ces engagements

Pour les évaluateurs/trices et expert.e.s

- Respect des principes de la charte de déontologie et intégrité de l'ANR
- Respect de la confidentialité
- Déclaration des liens d'intérêts
- Evaluation des propositions et CV déposés sur la base des critères d'évaluation publiés
- Evaluation qualitative sans mention des indicateurs bibliométriques

Applications concrètes de ces engagements

Pour les chercheurs et chercheuses impliqués.e.s dans un projet

- En amont d'un dépôt de projet comportant un partenaire public ou privé étranger, vérifier l'éligibilité en terme de PPST auprès des services dédiés au sein de l'établissement de rattachement
- Respect des principes de la charte de déontologie et d'intégrité de l'ANR
- Prise en compte de la dimension sexe et/ou genre dans le contenu de leur recherche
- Transmission d'un plan de gestion de données
- Dépôt des publications dans HAL
- Transmission du récépissé de la déclaration de DUE Diligence si recours à des ressources génétiques (Accords de Nagoya)
- Promotion de la culture scientifique



Les appels à projets du plan d'action 2025

■ L'appel à projets générique

- Instruments de financement : JCJC, PRME, PRC, PRCE, PRCI,
- 57 comités d'évaluation scientifique
- Sélection en 2 temps (excepté pour les PRCI)

■ Des appels spécifiques

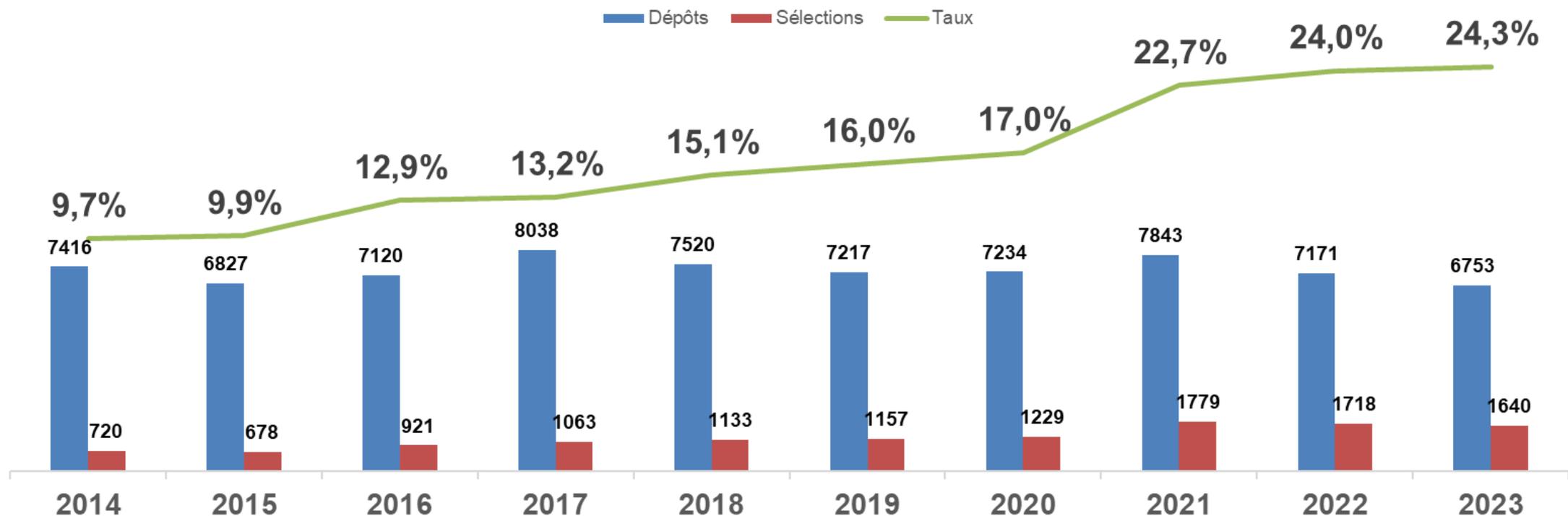
- Tournés vers l'Europe et l'international : bilatéraux, JPI, ERA-NET, MRSEI, SRSEI, T-ERC, Access ERC, Belmont Forum...
- Centrés sur le partenariat public/privé : Labcom, Chaires industrielles, programme Carnot, Astrid, Astrid Maturation
- Challenges ou Flashes annoncés au fil de l'eau sur le site de l'ANR



L'appel à projets générique



Evolution de l'AAPG



57 axes de recherche en 2025

- **38 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 domaines disciplinaires**
 - Sciences de l'environnement (4 axes)
 - Sciences de la matière et de l'ingénierie (6 axes)
 - Sciences de la vie (11 axes)
 - Sciences humaines et sociales (7 axes)
 - Sciences du numérique (6 axes)
 - Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
 - Physique sub-atomique, sciences de l'Univers et sciences de la terre (3 axes)
- **19 axes de recherche** correspondent à des **enjeux transversaux**, déclinés au sein de **7 domaines transversaux**
 - Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
 - Une seule santé (« One Health ») (3 axes)
 - La transition écologique et environnementale (3 axes)
 - La transition énergétique (2 axes)
 - Les transitions technologiques (4 axes)
 - La transformation numérique (3 axes)
 - Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)
- A chaque axe de recherche correspond un **CES** (comité d'évaluation scientifique de l'AAPG)

Le détail des domaines et des axes est présenté dans les webinaires thématiques



Evolution des axes de physique

2024 Domaine sciences de la matière et de l'énergie

Axe B.1 Physique de la matière condensée et de la matière diluée

Axe B.2. Polymères, composites, physico-chimie de la matière molle

Axe B.3. Matériaux métalliques et inorganiques

Axe B.4. Sciences de l'ingénierie et des procédés

Axe B.5. Chimie moléculaire

Axe B.6. Chimie analytique, chimie théorique et modélisation

+ *Axe G.2. Physique subatomique et astrophysique (domaine physique subatomique, SdU et SdT)*

2025 Domaine sciences de la matière et de l'énergie

Axe B.1. Polymères, composites, physico-chimie de la matière molle

Axe B.2. Matériaux métalliques et inorganiques

Axe B.3. Sciences de l'ingénierie et des procédés

Axe B.4. Chimie moléculaire

Axe B.5. Chimie analytique, chimie théorique et modélisation

Axe B.6. Physique des concepts fondamentaux et physique de la matière diluée

Axe B.7 Physique de la matière condensée

+ *Axe G.2. Physique subatomique et astrophysique (périmètre modifié)*



Les priorités stratégiques de l'Etat

➤ Reconstitution de 7 priorités nationales

- Intelligence artificielle (Plan IA)
- Sciences humaines et sociales (Plan SHS)
- Technologies quantiques (Plan TQ)
- Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (Plan Autisme)
- Recherche translationnelle sur les maladies rares (Plan national maladies rares)
- Mathématiques
- Exploitation scientifique des données générées par les OSI et IR*



Les instruments de financement

- Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC**
- Projet de recherche mono-équipe : **PRME**
- Projet de recherche collaborative : **PRC**
- Projet de recherche collaborative – Entreprise : **PRCE**
- Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**

Typologie des projets :

- Projets classiques
- Projets de rupture et exploratoires
- Projets suite
- Projets exploitant des données scientifiques générées par les infrastructures de recherche



Jeunes chercheurs-Jeunes chercheuses : JCJC

- **Objectifs :**
 - Favoriser la prise de responsabilité
 - Encourager les approches novatrices et originales
 - Tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses français.e.s vers l'ERC
- **Candidat.e :**
 - Docteur.e.s ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans (après le 01 janvier 2014 sauf dérogation) et au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche (après le 01 janvier 2019)
 - **Ouvert uniquement aux titulaires d'un CDD ou CDI couvrant la durée totale du projet**
- **Financement** de l'équipe du jeune chercheur et de la jeune chercheuse
 - Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide
 - Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
 - **Le financement au titre du JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière à partir de l'édition 2022**



Projet de recherche mono équipe : PRME

- **Objectifs :**
 - Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable
 - Porté par la ou le responsable d'une équipe constituée et pérenne
 - Forte implication du coordinateur ou de la coordinatrice (*a minima* 40% ETPR)
 - *A minima* 1,5 ETPR
- **Financement** de l'équipe du coordinateur ou de la coordinatrice
 - Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide (pas de partenariat)
 - Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
 - Pas de changement de coordination en cours de projet

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

Projet de recherche collaborative : PRC

- **Objectifs :**
 - Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs
 - Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche
 - Faciliter l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée)
- **Attentes :**
 - Originalité et excellence scientifique
 - Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

Comprend toutes les formes de collaboration de recherche autres que celles concernées par les PRCE et PRCI



Projet de recherche collaborative avec entreprise : PRCE

▪ Objectifs :

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligibles au financement de l'ANR en lien avec le secteur privé français**
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés conduisant des travaux de R&D**

▪ Attentes :

- **Partenariat public-privé ***
- Collaboration effective (*la prestation de service n'est pas concernée*)
- Partage de compétences

** au moins un laboratoire de recherche académique ou assimilé français doit être identifié dans le consortium.*



Projet de recherche collaborative à l'international : PRCI

- **Principes :**
 - Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
 - Chaque agence finance ses équipes nationales
- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays
- **Attentes :**
 - Collaboration équilibrée
 - Implication des coordinateurs/coordinatrices scientifiques dans chacun des pays
 - Plus-value scientifique de la collaboration
- **Modalités particulières de soumission :**
 - **Enregistrement étape 1** (sauf Lead externe)
 - Dépôt du projet complet en étape 2
- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**

Allemagne – Autriche –
Brésil (FAPESP/FACEPE) – Canada -
Etats-Unis - Luxembourg –
Québec – Suisse -
Etats-Unis
Hong-Kong –
Taiwan

□ Lead ANR
□ Lead étranger
□ Double évaluation

L'éligibilité

Le consortium :

- **Porteur de projet** : toute personne titulaire d'un CDI ou CDD appartenant à un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.
- **Tous les consortia (PRC/PRCE/PRCI)** doivent faire intervenir au moins un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

En cours de processus :

- Le coordinateur ou la coordinatrice du projet, l'instrument de financement et le comité d'évaluation définis lors du dépôt de la pré-proposition et de l'enregistrement pour les PRCI ne peuvent être modifiés au cours du processus de sélection de l'appel à projets.



Eligibilité

L'implication

- Un chercheur ou une chercheuse ne peut soumettre **qu'un seul projet** en tant que **coordinateur/ coordinatrice** et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire de projet) dans plus de 3 projets déposés à l'ANR dans le cadre de l'appel à projets générique 2025 et dans le cadre du programme FRAL SHS du plan d'action 2025.
- **Une coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet **financé à l'édition 2024** de l'appel à projets générique **ne peut déposer** un projet **en tant que coordinateur ou coordinatrice à l'édition 2025** de l'appel à projets générique. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire ou participer à un projet PRC, PRCE ou PRCI déposé à l'édition 2025.
- **Un coordinateur ou une coordinatrice d'un projet JCJC en cours de financement** ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un autre projet de l'appel à projets générique ou du FRAL SHS **pendant la durée de son projet JCJC**. Elle/il peut néanmoins participer à projet PRME, PRC, PRCE, PRCI, FRAL SHS déposé à l'édition 2025. **Un chercheur ou une chercheuse ayant déjà obtenu un JCJC sur les éditions antérieures ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un projet JCJC de l'édition 2025.**

Le processus d'évaluation et de sélection

Une sélection basée sur un processus en 2 étapes

- Etape 1 :
 - Sélection sur la base d'une pré-proposition de 4 pages
 - **Environ 3000** pré-propositions sélectionnées
 - **Évaluation par les comités (CES)**
- *Les projets classés en liste complémentaire et non financés en 2024 sont directement qualifiés en étape 2 / 2025 mais une pré-proposition doit être déposée en étape 1 (même acronyme, même coordinateur/coordinatrice et consortium comparable)*
- *En cas de re-dépôt, possibilité d'activer l'effet mémoire (transmission au comité de l'évaluation N-1) et de préciser l'évolution du projet entre deux éditions*
- Etape 2 :
 - Sélection sur la base d'une proposition détaillée de 20 pages
 - Evaluation par expert.e.s et comités (CES)
 - **Réponses aux expert.e.s (droit de réponse aux expert.e.s)**



Les critères d'évaluation

Différenciation des critères étapes 1 et 2

- **2 critères** principaux en étape 1
- **3 critères** principaux en étape 2
- **Des sous-critères** aux deux étapes
 - Ils constituent un guide pour le déposant et pour l'évaluateur

Le critère relatif à la qualité et l'ambition scientifique est discriminant (nécessité d'obtenir une note A sur ce critère)



Critères étape 1

PRCE	PRC	PRME	JCJC
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique			
<ul style="list-style-type: none">• Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche• Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art• Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre<ul style="list-style-type: none">• Adéquation au périmètre de l'axe scientifique			
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet			
<ul style="list-style-type: none">• Compétence, expertise et implication du coordinateur /de la coordinatrice scientifique			
<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité du consortium▪ Complémentarité des contributions		<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité et expertise de l'équipe	<ul style="list-style-type: none">▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur/de la coordinatrice et au développement de son équipe

Critères étape 2

PRCI	PRCE	PRC	PRME	JCJC
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique				
<ul style="list-style-type: none"> Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre 			 <p><i>Evaluation de la prise en compte de la dimension sexe et/ou genre</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> Adéquation au périmètre de l'axe scientifique 				
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet				
<ul style="list-style-type: none"> Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique 				
<ul style="list-style-type: none"> Qualité du consortium Complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du consortium Complémentarité des contributions 		<ul style="list-style-type: none"> Qualité et expertise de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur/de la coordinatrice et au développement de son équipe
<ul style="list-style-type: none"> Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet 				
Critère 3 : Impact et retombées du projet				
<ul style="list-style-type: none"> Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel 				
<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle, valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française 	<ul style="list-style-type: none"> Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle 		



Les points d'attention avant de déposer une pré-proposition

- Le choix du coordinateur/coordinatrice, de l'axe (CES), de l'instrument
- Les engagements des participants à un projet
- Les limites d'implication de tous les participants
- Les limites liées à l'éligibilité (notamment JCJC et PRME)
- Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget du projet et des partenaires en lien avec les services compétents (*les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7%*)



Ouverture le 10 septembre – clôture le 15 octobre

Ne pas attendre le dernier jour pour déposer

Contacts AAPG

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - Des adresses génériques pour toute question d'ordre scientifique : aapg.science@anr.fr
Administrative ou financière : aapg.adfi@anr.fr
Informatique : aapg.si@anr.fr

Les autres appels du plan d'action 2025



Les appels tournés vers l'Europe et l'international

- **L'ANR soutient la participation des chercheurs français aux projets européens**
 - T-ERC (Starting, Consolidator + passage Starting – Consolidator possible)
 - **ACCESS ERC - SHS**
 - **MRSEI - SRSEI**
- **L'ANR soutient les collaborations bilatérales et multilatérales**
 - Appels bilatéraux et PRCI (instrument de l'AAPG)
 - Partnerships Horizon Europe
 - Fin des partnerships H2020 = JPI & ERA-Net
 - CSA
 - Art. 185
 - Belmont Forum...



Les appels centrés sur le partenariat public-privé

- **LabCom**
 - Soutien à la création de laboratoires communs
 - Développer le potentiel de partenariat industriel et de transfert existant chez les acteurs de la recherche académique vers les PME, TPE, ETI et Start up.
 - Possibilité de 2 équipes académiques dont notamment 1 SHS.
- **Chaires industrielles**
 - Ouverture d'une chaire dans un laboratoire public en co-construction avec une entreprise
 - Chaire dédiée à un domaine stratégique et prioritaire pour les entreprises françaises
- **Programme Carnot**
 - Nouvel appel planifié pour 2025



Les appels dédiés à des besoins de recherche spécifiques

■ Challenges :

- Favoriser la levée de verrous scientifiques, technologiques, méthodologiques ou relatifs à des enjeux de société
- Encourager plusieurs équipes à travailler simultanément sur une même problématique

■ Flash

- Répondre à un besoin de connaissances suite à un événement exceptionnel : Sargasses, Covid - 19, EcoPhyto, chlordécone ...

■ Recherche/Action



Appels dédiés à la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

☐ Un premier volet « Recherche-Action

- Médiation et communication scientifiques (SAPS-RA-MCS) (juillet 2021)
- Recherches participatives 1 (SAPS-RA-RP1) (juillet 2022)
- Ambitions innovantes (SAPS-RA-AI) (1^{er} trimestre 2023)
- Recherches participatives 2 (SAPS-RA-RP2) (1^{er} trimestre 2023)
- Recherches participatives 1 (juillet 2024)
- Expertise scientifique en appui aux politiques publiques (SAPS-RA-ESPP) (2024 ou 2025)

☐ Un second volet « Mobilisation des chercheurs et chercheuses pour la CSTI et la médiation scientifique»

- 1^{ère} tranche réalisée en décembre 2021 : AAPG 2018 et 2019
- 2^{ème} tranche réalisée en décembre 2022 : AAPG 2020
- 3^{ème} tranche à réaliser en décembre 2023 : AAPG 2021
- 4^{ème} tranche à réaliser en décembre 2024 : AAPG 2022

=> Objectif 1% du budget des AAP



Les appels en collaboration avec des partenaires institutionnels

- **Développer un réseau de partenaires institutionnels**
 - AID (Agence de l'Innovation Défense)
 - SGDSN (Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale)
- **Soutenir des projets de recherche dans les secteurs d'intérêts de ces partenaires**
- **Opérer des appels pour des partenaires notamment avec les Régions de France métropolitaine** (*Normandie, Hauts de France, Grand-Est, Pays de Loire, SUD, Bretagne,...*) **et d'Outre-mer** (*La Réunion, Guadeloupe, Martinique,...*)
 - => 2025 : **ICCER** (*impacts du changement climatique sur les écosystèmes régionaux*) porté par l'ANR et les régions Normandie-SUD-Pays-de-la-Loire



Plus d'information sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>